

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la Mairie -
22200 Plouisy
Mail :
accueil@mairie-plouisy.fr
Site:
www.mairie.plouisy.fr
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermée le mardi après-midi)
Le samedi de 8h30 à 12h15 (sauf
Juillet et Août)

Permanences des élus (sur rendez-vous)

- **Rémy GUILLOU**
Sur Rendez-Vous
- **Mireille LE PESSOT**
Jeudi de 10h à 12h
- **Jean-Claude LE BRAS**
A définir
- **Fabienne HAMEL**
A définir
- **Mickaël TESSIER**
A définir
- **Nathalie CRENN**
A définir

Bibliothèque:
02 96 44 16 51
Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h
Vendredi: 16h-18h
Samedi: 10h-12h

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18 au 112
Gendarmerie :
02 96 43 71 14

Services médicaux

Médecin :
02 96 21 00 51
Infirmières :
02 96 44 40 87

Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la pharmacie de garde

Taxis :

ROUE Taxi :
06 45 18 73 75
ARGOAT Taxi :
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations Municipales toutes les deux semaines)

Les annonces sont à déposer avant le lundi 12h en mairie.

Copyright-reproduction interdite
sauf autorisation expresse de la mairie de Plouisy

Conseil Municipal

Réunion du conseil le mercredi 10 juin, à 20 heures, salle Lann Vihan. Ordre du jour : indemnités des élus, mise en place des commissions, des délégations, adoption du règlement intérieur ...

Acte 2 du déconfinement

Avec l'acte 2 du déconfinement annoncé par le 1^{er} ministre jeudi, la reprise de la pratique sportive va pouvoir s'accélérer. Mais après avoir autorisé la pratique individuelle du sport en extérieur, le gouvernement maintient l'interdiction des sports collectifs et confirme la fermeture des stades au moins jusqu'au 21 juin (y compris donc le City Park). Il a en revanche autorisé la réouverture des salles de sports. Le Bureau municipal examinera mardi 2 juin la possibilité d'une réouverture partielle du complexe sportif de Parc Bellon (en tenant compte de ces contraintes) car les regroupements de plus de 10 personnes demeurent interdits dans l'espace public. La décision sera affichée à l'entrée du complexe sportif.

Mairie

A compter du 2 juin la mairie sera réouverte aux heures normales à savoir lundi, mardi (le matin seulement), mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi matin de 8 h 30 à 12 h 15.

Masques

Distribution de masques pour les personnes qui n'en ont pas encore eu, à l'accueil de la mairie, à partir du mardi 2 juin, aux heures d'ouverture.

Fauchage

Les agents des services techniques procèdent actuellement au fauchage des bas-côtés de route. Cette opération devrait être terminée dans une quinzaine de jours pour l'ensemble de la commune. Le fauchage des talus sera réalisé par une entreprise dans la seconde quinzaine du mois de juillet.

Ecole

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à l'accueil et sur le site de la mairie.

Centre de loisirs d'été

Le centre de loisirs fonctionnera cet été selon des règles qui restent à préciser en fonction des directives sanitaires. Le centre sera ouvert du lundi 6 juillet au vendredi 14 août. Pour l'instant le programme ne permet pas d'envisager des mini camps. Les activités diverses et variées seront centrées autour du thème du voyage mais seront réalisées sur la commune et aux alentours proches. Les dossiers d'inscription seront disponibles sur le site de la mairie et à l'accueil à partir du vendredi 5 juin.

Réglementation concernant le bruit

Durant les week-ends les Plouisyens entretiennent leurs jardins. Afin de ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, des horaires sont à respecter. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ; les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Poubelles

Les jours et fréquences des collectes des déchets ménagers et emballages sont maintenus. Les horaires de collectes peuvent varier. Pensez à sortir les bacs la veille au soir, ou pour 6 h du matin et à les rentrer après le passage du camion.

Il est interdit de laisser les poubelles sur la voie publique.

Les gants, mouchoirs et masques usagés sont à déposer dans un sac poubelle dédié, hermétiquement fermé. Il doit être conservé 24h avant d'être déposé dans le bac des déchets ménagers. Cette disposition permet de limiter les risques de contagions pour les agents du service de collecte des déchets



Incivilités et Déchèterie

De nouveaux dépôts sauvages sont constatés notamment au Murio où un tas de terre a été déposé devant la poubelle (photo), à Kérizac où des objets de toutes sortes sont déposés régulièrement. Ces actes ridicules peuvent être sanctionnés par une contravention. Pour le bien vivre de tous, évitons de salir la nature, la commune n'en sera que plus agréable à parcourir.

Depuis le lundi 25 mai, la déchèterie est de nouveau accessible aux horaires habituels sans rendez-vous.

Lors de votre passage, merci de respecter les consignes suivantes :

Respect des distances de sécurité et des gestes barrières, pas d'aide de l'agent ou de prêt de matériel, 1 personne par véhicule, ne pas sortir du véhicule avant le dépôt de ses déchets. Port du masque fortement recommandé.

Afin de fluidifier la circulation, une filtration sera maintenue à l'entrée des déchèteries.

Pas de vente de bac et de composteur en déchèterie. Contacter le 02.96.43.64.33 pour vous renseigner sur les modalités.

Eclairage du terrain de foot



Prévue initialement en octobre, l'installation du dispositif d'éclairage d'un second terrain au stade Guy-Lozahic a été réalisé par l'entreprise Bouygues énergie et services. À l'automne, les travaux ont été retardés à cause des intempéries. Le sol gorgé d'eau a rendu le terrain inaccessible aux engins de levage, trop lourds.

L'investissement s'élève à 42 200 € hors taxes, dont 16 910 € de subvention du Syndicat départemental d'énergie (SDE) ; 12 000 € d'un fonds d'aide au football amateur ; et 13 365 € de la commune. La subvention du football amateur a été obtenue grâce à l'engagement de l'Union sportive qui a porté et défendu le dossier auprès des instances.

« Nous avons d'abord eu 10 000 €, puis un bonus de 2 000 € en soutien au football féminin », détaillent les coprésidents, Gilbert Landouar et Bernard Le Gac. Les deux mâts, d'une hauteur de 16 m, portent cinq projecteurs de 1 471 watts, pour du 400 volts. « Du super-éclairage, le top du top », commente le conducteur des travaux, Patrick Chenais.

Bibliothèque - Mise en place d'un « bibliodrive »

A compter du mercredi 20 mai

Ouverture du drive à la bibliothèque : **le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.** Retrait **sur RDV** des documents réservés par les abonnés prévenus par mail ou par téléphone.

Contact : 02 96 44 16 51, bibliothequeplouisy@orange.fr ; Catalogue en ligne : plouisy-pom.c3rb.org

Merci pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de déposer les livres non rendus aux horaires du drive.

Recrutement d'un agent au service technique

La commune recrute un agent pour le service d'entretien des bâtiments communaux. La fiche de poste détaillée du poste est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mairie-plouisy.fr/2020/04/29/recrutement-dun-agent-au-service-technique/>

CV et lettre de candidature sont à adresser par courrier à la Mairie ou par mail à accueil@mairie-plouisy.fr avant le 12 juin 2020.

Etat Civil

Naissances :

- Louen Didier Hermier THOMAS, né à PABU le 05 mai 2020, domicilié 11 Hameau de Park Nevez
- Ezia Mina Patricia POULARD, née à SAINT-BRIEUC le 19 mai 2020, domiciliée 12 Rue Léontine Le Gall

Menus de la cantine

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 2 au 5 juin 2020		Salade saharienne (tomates-cœur de palmier) Tian de courgettes végétarien Quatre quart aux pommes	Carottes râpées aux raisins et à l'orange Chipolatas Pâtes au beurre BIO Fruit	Taboulé Omelette tomates et fromage Salade verte Yaourt BIO
Du 8 au 12 juin 2020	Salade pépinettes Paupiette de veau Petits pois/carottes Mousse chocolat Pain BIO	Salade de tomates Pâtes bolognaises (pâtes semi-complètes) BIO Compote Pommes/Abricots BIO Pain BIO	Concombres à la crème Saucisse Columbo de lentilles BIO et carottes Yaourt BIO Pain BIO	Betteraves rouges Filet de poisson au cidre Rizibizi Fraises au sucre Pain BIO

Mesures d'hygiène et de distanciation sociale – mesures barrières

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Le conseil municipal 2020-2026

Mercredi 27 mai, le conseil municipal élu le 15 mars s'est réuni à la salle Lann Vihan sous la présidence d'Andrée Le Roux-Cotel pour élire le maire et les adjoints. Rappelons que 952 électeurs s'étaient déplacés pour voter sur 1460 inscrits soit une participation de 65,21 %. La liste « Bien vivre à Plouisy » menée par Yvon Fouillère avait recueilli 326 voix soit 34,94% des suffrages exprimés et obtenu 3 élus ; la liste « Plouisy continuons ensemble » menée par Rémy Guillou avait recueilli 607 voix soit 65,06% des suffrages exprimés et obtenu 16 sièges.

Le nouveau conseil a élu Rémy Guillou, maire. Il sera entouré de 5 adjoints : Mireille Le Pessot (Personnel, Environnement, Cadre de vie et biodiversité, Culture et la Médiathèque), Jean Claude Le Bras (Urbanisme, Bâtiments et Aménagement du bourg), Fabienne Hamel (Vie associative, Animation et manifestations communales), Mickaël Tessier (Voirie y compris chemins d'exploitation et de randonnée, Hameaux, Réseaux et Eclairage), Nathalie Crenn (Affaires sociales, Enfance et Jeunesse). 3 conseillers délégués seront également nommés : Aurélie Le Saout (Affaires scolaires, Information et communication), Bruno Baccon (protocole), Xavier Le Guen (activité économique, chargé des relations avec les entreprises).

Rappelons que suite aux élections du 15 mars Rémy Guillou et Aurélie Le Saout représenteront la commune au sein de Guingamp Paimpol Agglomération.



Les élus du conseil municipal :

Mireille Le Pessot, Rémy Guillou, Jean Claude Le Bras, Fabienne Hamel, Andrée Le Roux-Cotel, Nathalie Crenn, Mickaël Tessier, Evelyne Le Gac, Olivier Fouré, Xavier Le Guen, Bruno Baccon, Aurélie Le Saout, Karine Briand-Julou, Stéphanie Sébille, Dimitri Le Potier, Pierre Brigant, Marion André-Morfoisse, Yvon Fouillère (absent Jean Yves L'Anton qui avait donné procuration).